
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 février 2018

Délibération B6

**Marchés de prestations de nettoyage et d'entretien courant des locaux à usage de bureau
du SDIS de l'Indre n° 2015-11-40 et n° 2015-11-41 : avenants n° 1.**

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération du conseil d'administration du 26 octobre 2015 autorisant le président à signer les marchés n°2015-11-40 et n° 2015-11-41 avec l'entreprise Prestige Concept Services ;

VU la déclaration de dissolution sans liquidation de PRESTIGE CONCEPT SERVICES en date du 24 octobre 2017 ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société PRO IMPEC, associée unique de PRESTIGE CONCEPT SERVICES en date du 2 octobre 2017 ;

VU l'attestation de parution de l'annonce légale dans le journal « L'Echo du Vibraye » du 2 novembre 2017 ;

VU l'Extrait K-Bis de la société PRO IMPEC en date du 23 mars 2017 ;

VU les projets d'avenants n° 1 ;

DECIDE

Article unique : les avenants n° 1 aux marchés de prestations de nettoyage des vitres et de nettoyage et entretien courant des locaux à usage de bureau du SDIS de l'Indre n°2015-11-40 et n° 2015-11-41 avec l'entreprise PRO IMPEC sont approuvés et monsieur le président est autorisé à les signer.


Serge DESCOUT